



**MAIRIE
DE
MODANE**

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{er} DECEMBRE 2010

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

PROMOTION DE LA PRATIQUE DU SKI CHEZ LES JEUNES MODANAIS : PARTICIPATION COMMUNALE – CONVENTION COMMUNE DE MODANE / REGIE INTERESSEE DES REMONTEES MECANIKES

Afin d'encourager la pratique du ski chez les jeunes modanais, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale pour le financement des forfaits de ski à cent trente trois euros (133 €) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la régie intéressée des remontées mécaniques dans le cadre de cette affaire.

REHABILITATION DU LOGEMENT D'ALPAGE DE L'ANCIENNE CASERNE DU LAVOIR (3EME TRANCHE DE TRAVAUX) ET REFECTION D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N°1 : APPROBATION DES PROJETS ET PLANS DE FINANCEMENT AFFERENTS – DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre de la réhabilitation du logement d'alpage de l'ancienne caserne du Lavoir, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la troisième tranche de travaux (aménagement du rez-de-chaussée) à intervenir en 2011 (coût d'objectif : 102670 € hors taxes) ainsi que la réfection d'une portion de la voie communale n°1 desservant ce secteur (coût d'objectif : 57605 € hors taxes).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers de la Région Rhône-Alpes (PPT Maurienne) et de l'Union Européenne (FEADER).

RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents saisonniers ou occasionnels dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale pour une durée maximale de trois mois renouvelable une fois exceptionnellement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 : RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population qui débutera le 20 janvier prochain pour s'achever le 19 février 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de huit emplois d'agents recenseurs. Les modalités de rémunération sont les suivantes :

- ⇒ **Rémunération au nombre de questionnaire :**
- **Bulletin individuel.....1,72 € par habitant**
 - **Feuille de logement.....1,13 € par logement**
 - **½ journée de formation.....22,00 €**

Concernant l'enquête nationale sur la famille et les logements, concomitante au recensement de la population, la rémunération est arrêtée à 1,72 € par questionnaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTS D'HIVER MODANE-VALFREJUS (SHMV)

Par 23 voix pour et 4 abstentions (M. FRIQUET, Mme PIEPER, Mme LAGLERA, Mlle BENI), le Conseil Municipal alloue à l'association SHMV une subvention de deux mille deux cent cinquante euros (2250 €) à titre de participation au financement de la manifestation organisée pour les quatre vingt dix ans d'existence de cette structure.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MODANE

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Modane, une subvention de neuf cents euros (900 €) à titre de participation au financement du nouveau drapeau du corps modanais des Sapeurs Pompiers.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **-251436 €** en mouvements budgétaires respectivement :

- Section de fonctionnement-----**296 853 €**
- Section d'investissement-----**+45417 €**

BUDGET ANNEXE « LES HAUTS DE LOUTRAZ » : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « Les Hauts de Loutraz », qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 160000 € en mouvements budgétaires respectivement :

- Section de fonctionnement-----80000 €
- Section d'investissement-----80000 €

DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES D'ARRONDAZ ET DU FREJUS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'actualisation de l'indemnisation annuelle des propriétaires d'Arrondaz et du Fréjus concernés par le passage des pistes et des remontées mécaniques de Valfréjus.

SORTIE D'UN BIEN MEUBLE DE L'INVENTAIRE

Dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire et de l'état de l'actif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réforme et la sortie de l'inventaire de l'auto-laveuse affectée à la Maison du Tabor désormais hors service.

Ce bien meuble est cédé à l'entreprise WELDOM de Fourneaux, moyennant la somme de neuf cent quatre vingt quatorze euros et vingt quatre centimes toutes taxes comprises (994,24 TTC).

LOCATION D'IMMEUBLES COMMUNAUX : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES AFFERENTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur les locataires d'immeubles communaux.

Monsieur le Maire est chargé de mettre en œuvre ce principe chaque année sur la base des états fiscaux notifiés à la Commune.

SECOURS SUR PISTES SAISON 2010-2011 : TARIFS AFFERENTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des secours sur pistes saison 2010/2011 ainsi qu'il suit :

- ✓ Front de neige et petites interventions aux postes----- 47 €
- ✓ Zone rapprochée (Charmasson – Les Bettets) -----179 €
- ✓ Zone éloignée : reste du domaine -----312 €
- ✓ Hors pistes -----653 €
- ✓ Heure pisteur----- 44 €
- ✓ Heure engin de damage -----170 €
- ✓ Heure scooter des neiges ----- 25 €
- ✓ Transport en ambulance Valfréjus Modane Fourneaux -----180 €
- ✓ Transport en ambulance de Valfréjus à St-Jean de Maurienne-----300 €
- ✓ SAF Hélicoptère----- 49,80 €/minute

RENONCIATION A L'INDEMNITE DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la demande de renonciation à indemnité de fonction présentée par Madame Isabelle GROS, conseillère municipale déléguée à la culture.

CESSIONS FONCIERES COMMUNE DE MODANE/EPOUX CHEVALLIER/EPOUX FONTAINE/EPOUX LEFEBVRE/CONSORTS JOUANNY-PIRES

Dans le prolongement des promesses de ventes foncières actées lors de la création du lotissement communal Cité B de Loutraz, le Conseil Municipal approuve les cessions suivantes avec leurs conditions particulières respectives :

1. Cession à Madame Christelle JOUANNY et Monsieur PIRES Antoine des parcelles suivantes :

Réf Cadastrales	Contenance	Situation au PLU	Montant de la vente
A 3777p (DA en cours)	67 ca	UCa	3920 €
A 3778p (DA en cours)	31ca	UCa	

2. Cession à Monsieur et Mme CHEVALLIER Frédéric de la parcelle suivante :

Ref Cadastrales	Contenance	Situation au plu	Montant de la vente
A 3779p (DA en cours)	31 ca	UCa	1240 €

3. Cession à Monsieur et Mme LEFEBVRE Sylvain de la parcelle suivante :

Ref Cadastrales	Contenance	Situation au plu	Montant de la vente
A 3780p (DA en cours)	31 ca	UCa	1240 €

4. Cession à Monsieur et Madame FONTAINE Olivier de la parcelle suivante :

Ref Cadastrales	Contenance	Situation au plu	Montant de la vente
A 3781p (DA en cours)	31 ca	UCa	1240 €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes notariés à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge des acquéreurs.

CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MADAME GROS

Afin de régulariser l'emprise cadastrale de l'immeuble bâti «Fontaine Froide», propriété de Madame Marie-Claude GROS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'intéressée de la parcelle cadastrée section G n°1431, d'une contenance de 55 m², moyennant la somme de mille cents euros (1100 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A L'INSTITUT DE FORMATION RHONE-ALPES

Par 26 voix pour et une abstention (Mme BREIT), le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition à titre gracieux, de la salle n°4 située dans l'ancienne école Jules Ferry 2 à intervenir avec l'Institut de Formation Rhône-Alpes (IFRA).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A L'ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE

Par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme PIEPER, M. THOMAS, M. MASOCH), le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'appartement type II, sis 1 chemin Ferdinand Buisson, à intervenir avec l'association Secours Catholique – délégation de Savoie 73008 CHAMBERY Cedex.

Ce bien communal sera mis à disposition de ladite association pour une durée de six mois moyennant un loyer mensuel de cinquante euros (50 €), ladite association faisant son affaire des charges.

Passé ce délai de six mois, le loyer sera fixé à deux cent cinquante euros (250 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN COMMUNAL A MADAME VIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'une pièce à usage de bureau, sise 90 rue de Polset, à intervenir avec Madame Catherine VIE, moyennant un loyer mensuel de deux cents euros (200 €).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

INCORPORATION DE BIENS SANS MAITRE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Conformément à l'article 713 du Code Civil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'incorporation au domaine communal des biens suivants :

- section **C N°623** «Rue de la Touvière» d'une contenance de 31ca,
- section **C N°860** «Saint-Antoine» d'une contenance de 1a53ca
- section **D N°381** «Les Brous» d'une contenance de 1a29ca

Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal desdits immeubles et signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

CONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL DE MODANE

Afin de juguler la hausse de tarification à la journée induite par la construction du nouvel hôpital de Modane, les participations financières du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM) et de la Communauté de communes du canton de Lanslebourg ont été sollicitées pour compléter le plan de financement initial de ce nouvel ouvrage public.

Pour le SICM, la contribution financière annuelle s'élèverait potentiellement à soixante et un mille six cent trente euros (61630 €).

Cette participation financière serait honorée trente années consécutives.

Par 23 voix pour et quatre abstentions ((Mme LANFREY, Mme PIEPER, M. BILLOIR, Mme BREIT), le Conseil Municipal donne mandat aux représentants de la commune de Modane au SICM pour que ce dernier prenne la compétence juridique relative à la construction du nouvel hôpital de Modane sur la base d'un engagement financier à hauteur des 2/3 du financement complémentaire à mettre en place et selon les conditions suivantes :

1) En cas de coût des travaux inférieurs aux prévisions si dessus, les collectivités profiteront de la totalité de la réduction (nouveau calcul comme ci-dessus).

2) Emplois. Un calcul sera fait au moment de la signature de cette convention entre le SICM et l'hôpital (moyenne sur les trois dernières années des emplois actuels : Hôpital + EHPAD du foyer logement + cuisine + SSIAD).

Une moyenne sera également faite après ouverture du nouvel hôpital et la somme prévue ci-dessus correspond à 20 emplois supplémentaires. Si le nombre d'emploi est inférieur, le versement se fera au prorata des emplois créés par rapport aux 20 prévus.

3) Anciens bâtiments de l'hôpital actuel.

Après le déménagement, l'établissement hôpital proposera aux collectivités les bâtiments actuels en contrepartie de leur participation. Ces dernières, sur la base d'une estimation de cet immeuble, réalisée par France Domaine, opteront pour l'une ou l'autre des solutions suivantes :

- a) si les collectivités acceptent d'acquérir ce bâtiment, en échange elles continueront à verser annuellement les annuités jusqu'à la fin des trente ans.
- b) si les collectivités refusent, l'hôpital vendra les bâtiments et le montant de la vente viendra en déduction de la participation restante des collectivités et, si le montant en est supérieur, sera reversé aux collectivités en fonction des versements déjà effectués.

4) Clause complémentaire : le SICM demande une participation aux réunions de chantier, commission d'ouverture des plis (à titre consultatif), place au conseil de surveillance (actuellement, c'est un représentant de Modane qui est président du conseil de surveillance, ce sera donc un représentant du SICM).

Cette délibération doit être prise par le SICM et confirmée par l'ensemble des communes.

La participation financière pourrait être au fonctionnement général ou au nombre d'habitants.

Par rapport aux taxes demandées aux contribuables du canton (en 2010), la somme de 61 630 € représente une augmentation d'environ 6% pour le SICM et 0,5 % pour l'ensemble des impôts locaux.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU HAUTE TENSION AERIEN AU «PRE DE LA MESSE» A VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL, DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'enfouissement du réseau haute tension aérien (HTA) au «Pré de la Messe» à Valfréjus ainsi que le plan de financement correspondant dont le coût d'objectif s'élève à deux cent vingt six mille cinq cent cinquante euros hors taxes (226550 € HT).

Pour le financement de ces travaux d'enfouissement du réseau HTA sur une longueur de mille mètres programmés sur les années 2011, 2012 et 2013, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente la liste des marchés à procédure adaptée passés conformément à la délégation qui lui a été consentie :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHE HT
Travaux sécurisation contre les chutes de blocs - halte garderie	HC PROVENCE VALLEE DU RHONE - 33 Rue de la Verrerie - 84700 SORGUES	43 325,00 €
Rénovation de la toiture du garage des STM	BACE 73610 ST-ALBAN-DE-MONTBEL	60 185,00 €
Rénovation d'un appartement communal	DECORALP 213 Rue du Roc Rouge 73500 MODANE	31 851,22 €
Déneigement de la Station de VALFREJUS	CASARIN ET FILS 27 Rue Jules Ferry 73500 MODANE	84 000,00 €
Transports sanitaires en continuité des secours sur pistes	VANOISE Ambulances 440 avenue Emile Charvoz 73500 MODANE	⇒ Evacuation d'un blessé des pistes de Valfréjus vers un cabinet médical sur Modane ou Fourneaux = 175 € TTC ⇒ Evacuation d'un blessé des pistes de Valfréjus vers l'hôpital de St-Jean de Maurienne = 290 € TTC

Il fait part de la requête introductive d'instance par devant le Tribunal Administratif de Grenoble formulée par les ayants-droit de Monsieur Eric JEAN, victime d'un accident mortel de ski le 15 janvier 2007 alors qu'il évoluait sur le domaine skiable de Valfréjus au lieudit «*Les Souches*».

Le concours d'un mandataire de justice va être sollicité pour défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de cette affaire.

Enfin, Monsieur le Maire communique les manifestations et dates à coucher sur les agendas :

- 5 décembre : passation du commandement du Centre d'Incendie et de Secours de Modane à l'occasion de la Sainte Barbe
- 6 décembre : Commémoration de la guerre d'Algérie à Fourneaux
- 7 décembre : - Noël de la halte-garderie à la salle des fêtes
- Visite du Laboratoire Souterrain de Modane au carré science
- 11 décembre : marché de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville
- 15 décembre : visite du chantier du nouveau Centre d'Incendie et de Secours à la zone d'activités des Terres Blanches

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,

J.Claude RAFFIN